

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 70

Artikel: Ce que disent les journaux féministes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour cette réforme est le parti socialiste, mais il ne dispose que de peu de voix dans les Chambres et n'a pas la majorité dans le pays. Au Conseil des Etats surtout il manquerait du nombre de voix qu'il faudrait.

L'Assemblée fédérale et le peuple suisse se rallieront beaucoup plus facilement au suffrage féminin s'il a déjà fait ses preuves dans les cantons. Une initiative fédérale pourrait être utile comme moyen de propagande, mais ne donnerait pas de résultat positif.

Il est donc préférable de commencer à travailler dans le domaine cantonal et d'attendre un résultat avant de transporter la question dans la sphère fédérale. Une initiative fédérale ne s'imposera pas avant que le terrain soit suffisamment préparé dans les cantons.

Il est certain que d'ici là des voix autorisées et influentes se prononceront aux Chambres fédérales en faveur du suffrage féminin. Du moment que les citoyens suisses auront la bonne volonté de résoudre la question selon la justice, il ne sera pas difficile de donner à l'idée réformatrice l'expression adéquate réclamée par notre législation.

D^r R. LEUPOLD.

(Traduit par M^{lle} C. H.).

Ce que disent les journaux féministes.

La Ligue française pour le relèvement de la moralité publique a confié, depuis 1907, à M. Pourézy la mission de combattre la pornographie en organisant des comités de vigilance. M. Pourézy fait preuve, dans ce travail, d'une activité inlassable qui se continue sous forme de conférences pour hommes et jeunes gens sur l'éducation morale et contre la débauche. De toutes les parties de la France, il est appelé par des autorités militaires pour s'adresser aux soldats des garnisons, et le ministre de la guerre l'a autorisé officiellement à poursuivre sa campagne de préservation et d'éducation de la jeunesse de l'armée dans ses cantonnements, les camps d'instruction, les dépôts de convalescents et les foyers du soldat.

Le gouvernement et le haut commandement français ont compris que, pour avoir de bons soldats, il faut pouvoir disposer, non seulement d'hommes bien nourris, bien équipés et bien exercés, mais aussi d'hommes dont la vie morale soit à la hauteur de leur courage et de leur patriotisme.

(Bulletin abolitionniste.)

Quatre cents étudiants du Collège des Ingénieurs à l'Université du Minnesota (Etats-Unis) ont déclaré être prêts à répondre à un appel de leur patrie pour un service prompt et volontaire, et à vouloir prendre part à la guerre sans haine, ni brutalité, ni corruption vénale, Conscients des tentations inhérentes à la vie des camps et des ruines morales et sociales qui en découlent, ils ont déclaré, d'un commun accord, vouloir vivre une vie pure et s'efforcer de faire respecter l'unité américaine, comme le symbole et la garantie d'une virilité intégrale.

(Bulletin abolitionniste.)

Dans une séance récente, la Chambre des Lords a adopté en deuxième débat et sans vote le projet de loi accordant aux femmes le droit de pratiquer comme avoués (*solicitors*). La décision finale leur sera sans doute également favorable. En revanche, leur admission au barreau en qualité d'avocats plaidants (*barristers*) rencontre encore une forte opposition. Même si le Parlement acceptait une réforme, les corporations juridiques (*Inns of Court*) pourraient y mettre obstacle, puisqu'elles ont le droit de recevoir ou d'exclure qui elles veulent. Or, leur intolérance à l'égard des femmes est connue et ne trouve sa pareille que dans celle des conducteurs de taxis pour leurs collègues féminins!

(The Common Cause.)

En mémoire de D^r Elsie Inglis, l'œuvre des Hôpitaux des Femmes d'Ecosse, dont elle a été la fondatrice, a décidé de créer en Serbie après la guerre un hôpital général et une école de gardes-malades. En outre, son hospice d'Edimbourg sera doté et développé de façon à devenir un centre d'enseignement pour les étudiants en médecine qui désirent se vouer aux soins des femmes et des enfants. La fondation portera le nom de la femme éminente dont la perte a été si vivement ressentie.

(The Common Cause.)

Le ministre anglais de la Reconstruction s'est adjoint un Comité consultatif qui l'assistera dans son travail. Il s'agit surtout d'examiner les propositions nombreuses et variées qui lui sont soumises. Trois femmes connues par leur activité féministe et syndicaliste ont été appelées à en faire partie. Mais ce nombre est jugé insuffisant par la presse suffragiste, et on espère que d'autres nominations viendront compléter la liste dans le sens du mouvement féministe.

(The Common Cause.)

Après les élections hollandaises¹

Le résultat fut mince, hélas : une seule femme a été élue... M^{lle} Groeneweg, une socialiste, ancienne maîtresse d'école, ralliée au parti depuis de longues années, et qui avait, paraît-il, gagné beaucoup de sympathies par sa modération et ses aptitudes excellentes à beaucoup d'égards. On la connaissait très peu comme féministe.

Notre nouveau système de suffrage a donné certains résultats assez curieux.

La droite n'a pas beaucoup varié. Elle a obtenu 50 sièges, dont 30 catholiques au lieu de 25.

Mais la gauche s'est subdivisée en une foule de petits partis qui se sont tous formés aux dépens des modérés. De plus, puisque tous les nouveaux électeurs appartenaient à la classe du peuple, ils ont uniquement grossi les rangs des socialistes ou bien ceux des différents partis religieux.

Les partis modérés avaient galamment mis en avant une assez bonne proportion de femmes, mais grâce à ce que justement ces trois partis ont perdu plus de la moitié de leurs anciens candidats (vu qu'il leur fallait juste le double de voix pour être nommés) aucune de leurs candidates n'a été élue. Mais l'une d'entre elles, M^{lle} Westerman, directrice d'une école de jeunes filles et membre très aimée de notre *Bond*, est pourtant devenue la première « remplaçante » de son parti. Si donc l'un des membres de son parti vient à manquer pendant cette période parlementaire, elle sera députée.

Les socialistes ont obtenu 22 sièges et à leur gauche se sont formés quelques petits partis plus ou moins anarchistes. Puis nous avons par exemple le député des comédiens, celui des laboureurs, des agents de police...

Donc, pas d'unité gauche possible, et c'est la droite qui choisira le nouveau ministère. Mgr Nolens, le protonotaire du pape et leader des catholiques, en sera chargé, dans un pays qui compte deux tiers de protestants...

Mais le plus curieux, c'est qu'une foule de ceux qui ont été nommés n'ont obtenu personnellement qu'un nombre infime de voix, quelques centaines seulement (tout comme M^{lle} Groeneweg, Westerman et autres candidates) et n'ont donc obtenu leur nomination que grâce aux milliers de voix superflues données par les électeurs au chef de leur parti.

C'est un témoignage extrêmement typique de la grande confiance que la majorité des votants ont exprimée envers ceux qu'ils ont appris à estimer pendant la période parlementaire précédente. Ils ont donc abdiqué volontairement une bonne partie de leur droit : le choix du candidat.

Somme toute, il me semble que ce résultat assez inattendu est un bien. Voici pourquoi. Il est évident qu'au point de vue de la justice sociale, chaque homme comme chaque femme qui s'y intéresse sérieusement doit avoir le droit d'user de son influence sur le cours général que prendra le gouvernement. Mais quand

¹ Voir le n° de juillet du *Mouvement Féministe*.